

Décision n° 2020/01/PDT du 17 décembre 2020 du Président de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination et cessation de fonction des membres du Comité d'éthique

Le Président de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6, R. 4021-8, R. 4021-12 et R. 4021-19 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu », notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2016 portant nomination à l'Agence nationale du DPC ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

Vu la décision n° 2019/01/PDT du 30 octobre 2019 portant nomination des membres du Comité d'éthique de l'Agence nationale du DPC ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de monsieur Michel BRAZIER, professeur des universités et praticien hospitalier.

Article 2 – Est nommée, à compter du 22 décembre 2020, pour la durée du mandat restant à courir, membre du Comité d'éthique de l'Agence nationale du DPC, madame Marie-Ange DESAILLY-CHANSON, inspectrice générale des affaires sociales.

Article 3 – La présente décision fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 17 décembre 2020

Eric HAUSHALTER

Président de l'Agence nationale du DPC

